

GARDIENS CONCIERGES

PAIEMENT DES FLUIDES :

LA CGT FINANCES PUBLIQUES FAIT BARRAGE

TOI AUSSI DEVIENS UN DÉCIDEUR



La Direction générale a décidé, depuis le début de l'année, de faire payer les fluides (eau, gaz et électricité) aux gardiens concierges pour leur logement de fonction, en plus de la déclaration fiscale d'un avantage en nature liée à l'occupation à titre gratuit du logement.

Si l'administration a le cadre juridique en sa faveur, elle n'avait pas jusque-là facturé aux gardiens concierges ces fluides, pour leur donner une légitime contrepartie à leur obligation d'astreinte permanente toutes les nuits de la semaine et même le week-end si besoin. L'Administration demande donc dorénavant et brutalement aux agents concernés de déboursier près de 15 % de leur salaire.

Face à cela, depuis le début d'année, la CGT Finances Publiques a :

-  Obtenu des bilatérales avec la Direction générale, en mars, juillet et septembre 2025.
-  Publié des tracts pour alerter les gardiens concierges, les agents techniques ainsi que l'ensemble des agents de la DGFIP, en juillet et octobre 2025.
-  Lancé une pétition sur cette problématique, en cours sur notre site.
-  Cherché toutes les pistes revendicatives, légales et juridiques afin d'empêcher ou retarder la mise en recouvrement de ces charges.
-  Organisé une visio avec tous les gardiens concierges de la DGFIP, en octobre 2025.

Ces actions concrètes, au niveau local et national de tous les militants de la CGT Finances publiques, ont permis à plusieurs gardiens concierges de minorer les montants réclamés, de suspendre la mise en paiement de leurs fluides ou même de motiver des directions locales à ne pas mettre en œuvre cette politique.

Cependant comme d'habitude, certaines directions sont à la pointe pour obéir aux invectives de la Direction Générale et de la Direction de l'Immobilier.

A titre d'exemple, les gardiens concierges du 77 se sont vus réclamés, brutalement et unilatéralement, des montants hallucinants en toute illégalité et était menacé de saisi sur salaire.

Mais grâce à l'intervention concrète et argumentée de la CGT Finances publiques, l'ensemble des montants et des poursuites demandés ont été suspendu.

En effet, faute de compteur individuel, le paiement des fluides peut être réclamé sous forme forfaitaire mais il est obligatoire pour l'Administration de mettre en place avant tout une convention ou arrêté portant concession de logement, signée avec les agents concernés.

Cette convention ne peut pas être rétroactive. Un tel acte administratif ne peut créer d'effets juridiques que pour l'avenir.

De plus, l'administration a décidé de décharger une dette supplémentaire nouvelle à leur charge. Certains départements commencent à réclamer le paiement des taxes d'ordures ménagères.

Une fois de plus les calculs sont ubuesques. Un agent se retrouve à payer des taxes pour un local trois fois plus grand que le sien.

La CGT Finances Publiques rappelle à l'administration les bases de notre métier, ce qui est un comble. Pour qu'un titre soit mis en recouvrement, il faut qu'il soit certain, liquide et exigible.

L'administration n'est pas capable de justifier son montant, la base de calcul étant erronée.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES a une fois de plus interpellé la Direction générale, avec insistance, pour dénoncer cette hérésie et pour rappeler nos revendications sur le sujet :

➔ **L'annulation de toutes les demandes déjà émises, pour un respect légitime des gardiens concierges. La rénovation des logements concernés dès lors qu'ils ne respectent pas le minimum d'efficacité énergétique requis.**

➔ **La mise en place d'une contrepartie pour rémunérer cette obligation d'astreinte demandée aux agents techniques gardiens concierges. Soit en leur laissant la gratuité des fluides, soit par une indemnité financière spécifique.**

➔ **La mise en place d'une modalité de reclassement garantie, pour les gardiens concierges qui voudraient quitter leurs fonctions dans le cadre de cette mise en paiement, identique aux modalités prioritaires de reclassement des agents techniques lors de la suppression de leur mission.**

➔ **La programmation urgente d'un GT dédié pour aborder l'avenir de cette mission et de celles de tous les autres agents techniques .**

La CGT Finances publiques défend, depuis toujours, toutes les missions dévolues aux agents techniques de la DGFIP !
Pour leurs utilités, en matière de logistique, d'hygiène et de sécurité.
Pour leurs spécificités
ET pour les droits des agents concernés